



## Organigramme pour l'année 2022 - 2023

1/2

### Association

Les Cadets de Genève sont une association organisée conformément aux articles 60 et suivants du Code civil Suisse. Les membres actifs sont les représentants légaux des cadets (les élèves de l'école de musique), ou les Cadets eux-mêmes s'ils sont majeurs.

L'assemblée générale élit les membres du comité de l'association, composé d'au minimum treize membres, dont au moins trois quarts sont des parents de cadets.

L'assistante administrative assure la gestion administrative de l'école en collaboration avec le comité, la commission musicale et le directeur. Elle est employée de l'association.

Le comité assure la direction exécutive des Cadets de Genève. Sa mission principale est de prendre les mesures de gestion pour la formation musicale des cadets. Il lui appartient notamment d'établir le règlement de l'école et du corps de musique, de nommer le directeur artistique et pédagogique (le directeur).

Conjointement avec le directeur, le comité sélectionne les professeurs, assure l'organisation de l'enseignement musical et des examens au sein de l'école, et celle des activités musicales au sein du corps de musique.

### Comité de l'association (membres élus)

#### Bureau du comité

- M. Nicolas HÜRZELER, *président*
- Mme Milva INFANTE, *vice-présidente*

#### Assistante administrative (non élue)

- Mme Rachel LAM DELEGLISE, *gestion administrative et secrétariat*

#### Commission musicale (responsable de la gestion administrative de l'école et du corps de musique)

- Mme Soraya SCHRUMPF, *inscriptions, présences manifestations*
- Mme Milva INFANTE, *responsable instruments*
- M. Eric BURDET, *référent pédagogique, cursus*

#### Directeur pédagogique (non élu)

- M. Pierre LANFREY, *harmonies, doyen de solfège*

#### Autres responsables

- Mme Katrin HORTMANN-VERSONDERT, *costumes*
- M. Marcello MONDO, *costumes*
- M Paul HORN, *bibliothèque musicale, archives*
- Mme Christine GUIGNARD, *bibliothèque musicale*
- Mme Séverine MONDO, *responsable qualité et ressources humaine*
- Mme Rachel LAM DELEGLISE, *budget*
- M. Alain MICHE, *collations*
- M. Bruno PRODUIT, *webmaster site internet*
- Mme Anife REIKA, *référent santé*
- Mme Anna NOATYNSKA,
- Mme Leonella THIEBAUD, *bulletin, photos*
- M. Serge THIEBAUD, *bulletin, photos*



## Organigramme pour l'année 2022- 2023

2/2

### Ecole de Musique

L'école de musique est dirigée conjointement par la commission musicale et le directeur artistique et pédagogique (ci-après *le directeur*), selon les buts fixés par le comité. Ils dirigent le corps professoral, en favorisent la cohésion, en coordonnent l'activité, et s'assurent de la qualité de l'enseignement.

La commission musicale issue du comité, est responsable de la gestion administrative de l'école et du corps de musique. Elle prend part aux décisions du directeur et du comité relatives à l'école et au corps de musique.

Le directeur est responsable d'une part de l'enseignement de la musique et, d'autre part, de la conduite et de la direction artistique du corps de musique. Il fixe et contrôle le bon déroulement du programme d'enseignement, assisté dans sa tâche par deux doyens (professeurs élus par leurs pairs) et veille à ce que celui-ci soit adapté à l'évolution de la musique et de son enseignement.

Le directeur et les professeurs sont professionnels et titulaires de diplômes. Ils sont employés de l'association.

### Direction

- M. Pierre-Alain BIDAUD, *directeur artistique et pédagogique*  
Assisté de 2 doyens
- M. Vincent BARRAS, *doyen des bois*,
- M. Jean-Michel VAILLOUD, *doyen des cuivres*

### Corps professoral

Initiation musicale et solfège

- Mme Magdalena BURDET, *classes d'initiation musicale et solfège 1*
- M. Jean-Michel VAILLOUD, *classe de solfège 2*
- M. Stilver SEGANDO, *classes de solfège 3 et 4*

Instruments d'harmonie

- M. Vincent BARRAS, *classe de saxophone*
- Mme Manon BUREL, *classe de flûte*
- M. Carlo CAMBIASO, *classe de trombone*
- M. Julien CELLICH, *classe de clarinette*
- M. Olivier KESSI, *classe de clarinette*
- Mme Magdalena BURDET, *classe de hautbois*
- M. Ivo PANETTA, *classe de cornet et trompette*
- M. Stilver SEGANDO, *classe de saxophone*
- M. Jean-Michel VAILLOUD, *classe de cor*
- M. Lionel DEBRUYNE, *classe de tuba et euphonium*

Tambours et percussions

- M. Alexandre PRONTEAU, *classe de percussion*
- M. Christophe ZIMMERMANN, *classe de tambour*

### Corps de Musique

Le corps de musique comprend un corps de tambours, une harmonie principale (Harmonie 1) et une harmonie d'aspirants (Harmonie 2). Pour la direction du corps de musique, le directeur artistique et pédagogique est secondé d'un sous-directeur, d'un directeur de l'harmonie 2 et d'un directeur des tambours et défilés.

### Direction du corps de musique

- M. Pierre LANFREY, *directeur artistique et pédagogique, directeur de l'harmonie 1*
- M. Raphaël HUGON, *sous-directeur*
- M. Stilver SEGANDO, *directeur de l'harmonie 2*
- M. Christophe ZIMMERMANN, *responsable tambours, aubades et défilés.*